

# Mise à jour de vos droits sur internet



Afin de vous permettre de bénéficier des Activités Sociales dans les meilleures conditions, votre CMCAS vous propose de faire la mise à jour de vos informations personnelles sur le site [ccas.fr](http://ccas.fr), rubrique **Mon compte** (Mode opératoire en 2ème page)

Vous pouvez joindre par scan, vos justificatifs :

- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- Haut de votre fiche de paye si vous fréquentez les restaurants d'entreprise.
- Justificatifs de situation pour vos enfants âgés de + de 16 ans.
- Votre adresse mail personnelle pour rester informé des actualités de votre CMCAS



Points de Proxi	Horaires	Dates à venir
CMCAS Limoges	08h30 - 12h00 & 13h00 - 16h30	du lundi au vendredi
Bellac	08h00 - 09h30	les 3 octobre, 7 novembre & 5 décembre
Saint Junien	08h00 - 09h30	Les 10 octobre, 14 novembre & 12 décembre
Saint Yriex la Perche	08h00 - 09h30	Les 17 octobre, 7-21 novembre & 19 décembre
Roussillon	14h00 - 16h00	les 03-17 octobre, 7-21 novembre & 5-19 décembre
UP Centre (Esther)	09h00 - 11h00	les 5-19 octobre, 2-16 novembre & 7-21 décembre
Peyrat le Château	15h30 - 17h00	Les 26 octobre, 30 novembre & 21 décembre

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas faire cette mise à jour en ligne, vous avez toujours la possibilité de remettre les documents à votre CMCAS.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux Activités Sociales.



# Comment faire ?



1) Connectez-vous sur [ccas.fr](http://ccas.fr) et sur votre espace personnel avec votre NIA et mot de passe

2) Accédez à l'onglet «mon compte»

3) Puis cliquez sur «consulter / modifier» mes informations personnelles

4) Passez les différents onglets et laissez-vous guider pour mettre à jour

5) Validez le récapitulatif de vos modifications en y ajoutant des commentaires si vous le souhaitez

6) vérifier et valider les modifications

7) Ajouter les pièces jointes

Certaines modifications nécessitent un justificatif (ex. : revenu fiscal ; certificat de scolarité... ). Sans celui-ci, la CMCAS ne les prendra pas en compte.

Enfant de l'ouvrier droit ou à la charge du foyer, de plus de seize ans et de moins de 26 ans:

Veillez transmettre un Certificat de scolarité, Copie contrat d'apprentissage, d'alternance, de professionnalisation ou une attestation d'avis de situation de demandeur d'emploi remise par le Pôle emploi.

En cas de décès d'un ayant droit : Veuillez joindre un acte de décès

[Joindre un justificatif](#)

Joindre les Justificatifs pour les informations participation financière

Avis d'imposition

Le coefficient social, qui détermine votre participation financière aux activités sociales (vacances, séjours,...), doit être recalculé chaque année à partir du dernier avis d'imposition, entraînant le renouvellement de votre "Attestation Carte Activi". Attention, le calcul du nombre de parts peut différer de celui donné par le centre des impôts au regard du règlement commun. Pour la mise à jour de ces informations veuillez joindre le/les dernier(s) avis d'imposition(s) ou de non-imposition des membres du foyer.

Informations bancaires

Pour que ces changements soient pris en compte veuillez transmettre un original de relevé IBAN daté et signé (International Bank Account Number)

[Joindre un justificatif](#)